

Procédures d'intervention en cas d'intimidation

Niveau 1

Infraction 1 / Infraction 2

Mon enseignant me rencontre

J'explique ce que j'ai fait

Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé

En faisant un dessin
En écrivant un petit mot
En écrivant une lettre
En rencontrant l'élève

Je fais signer, par mon parent, le petit mot écrit par mon enseignant ou je fais ma feuille de réflexion à la maison

Je suis capable de dire quel comportement je dois avoir à mon école



Niveau 2

Infraction 3

Mon enseignant me rencontre

J'explique ce que j'ai fait

Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé

En faisant un dessin
En écrivant un petit mot
En écrivant une lettre
En rencontrant l'élève

Rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Assignation d'une zone de jeu
Restriction lors des déplacements
Réparation du geste posé
Travail de recherche

Je fais signer, par mon parent, le travail de recherche

Éducatrice spécialisée



Infraction 4

Mon enseignant me rencontre

J'explique ce que j'ai fait

Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé

En faisant un dessin
En écrivant un petit mot
En écrivant une lettre
En rencontrant l'élève

Rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Feuille de route
Réparation du geste posé
Signature d'un contrat
Ateliers de résolution de conflits

La direction convoque mes parents à un plan d'intervention



Niveau 3

Infraction 5

Mon enseignant me rencontre

J'explique ce que j'ai fait

Je perds le privilège d'être en classe

En étant suspendu au bureau de la direction ou à la maison

Rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Révision de la feuille de route
Retour sur le contrat
Réparation du geste posé

Avec mon parent, je rencontre

ou Policier-éducateur
ou Éducateur du CLSC
ou Intervenant de la DPJ

Je rédige un travail

La direction convoque mes parents à une rencontre



Selon la gravité du geste posé, la direction de l'école peut gérer une situation d'intimidation en appliquant les mesures du niveau 2 ou 3.